

## **MÉGA-DÉCHARGE**

### **Des infractions et une allergie à la transparence...**

Face au problème récurrent des odeurs pestilentielles émises par la méga-décharge, une Commission de Suivi du Site (CSS) a été convoquée à Vic-de-Chassenay le 15 décembre dernier par le Sous-Préfet de Montbard. Celle-ci était principalement consacrée à la présentation d'un plan de lutte que COVED se propose de mettre en œuvre contre les odeurs, mais l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de l'Auxois a souhaité que l'ordre du jour soit élargi à d'autres dysfonctionnements de la décharge et aux infractions de l'exploitant et elle a demandé que la commission puisse visiter le site. L'ASPA a par ailleurs réclamé une nouvelle fois la transparence de l'installation.

S'assimilant à un catalogue de bonnes intentions, l'exposé des mesures que la société Écopole Services-COVED entend prendre pour réduire les émissions de nuisances olfactives a constitué, de facto, une reconnaissance des nombreuses imperfections du système de capture de biogaz et des multiples difficultés rencontrées par l'exploitant pour tenter de limiter les rejets polluants qui empoisonnent l'environnement de la décharge. Au final, les associations, les riverains et les élus locaux qui savent parfaitement qu'une décharge, ça pue inévitablement..., y ont vu davantage une opération de communication dont ils espèrent qu'elle ne se limitera pas à de vaines promesses.

Prolongeant les travaux de cette commission, l'ASPA a tenu à signaler les infractions répétées de COVED quant à l'obligation de couverture des ordures par des matériaux inertes ou par une géomembrane à charbon actif. De même l'association a dénoncé le retour des oiseaux sur la décharge du fait des violations de l'obligation de travailler sous un filet et elle a indiqué qu'elle procéderait à un signalement du regain du péril aviaire, photos à l'appui, auprès des autorités militaires aériennes. Enfin, elle s'est inquiétée de la remise en état du site transformé en un véritable « no man's land » du côté sud-ouest alors que l'exploitant a l'obligation de tenir les lieux et les abords propres. Elle a demandé à l'inspection des installations classées (DREAL) de sanctionner ces infractions et de prescrire l'analyse des effluents circulant sous les membranes des bassins.

L'ASPA a profité de cette session pour interroger COVED sur ses projets au-delà du 3 janvier 2018, date d'expiration du permis d'exploiter la décharge. L'exploitant, qui essuie d'importantes pertes financières depuis l'ouverture du site, a esquivé la question en indiquant qu'aucune décision n'était prise à ce jour.

Quant à la demande de transparence de l'installation, pouvant notamment prendre la forme de visites inopinées par les élus et les membres de la CSS, ou de prélèvements d'eaux souterraines dans les piézomètres en vue d'analyses par un laboratoire agréé, celle-ci a été une nouvelle fois rejetée par COVED. Cette position est indéfendable et rend encore plus suspecte la gestion environnementale du site : on s'explique mal que l'exploitant qui se dit irréprochable ait tout à cacher...

*(Communiqué de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de l'Auxois)*